

Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE du 02 octobre 2020

Présents : tous les conseillers étaient présents.

Secrétaire de séance : Lucie DRÉANO.

Après avoir validé le compte rendu du précédent conseil la séance est ouverte à 20h30.

Point N° 1, Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux Méallet-Moussages à la Commune de MEALLET (travaux de réfection du réseau d'eau potable en parallèle des travaux de création d'une station d'épuration).

Suite à la réunion préparation du 01 octobre 2020 entre la mairie et les différents intervenants concernant les travaux de mise en conformité du système d'assainissement du Bourg de Méallet, Madame Solène Le Mauff, représentant CIT explique que la Commune de Méallet n'ayant pas la compétence pour l'eau ne peut pas être maître d'ouvrage. Elle propose de prendre l'attache du service juridique du département et si cette information est confirmée cela signifie que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux Méallet-Moussages à la Commune de MEALLET n'a pas lieu d'être signée entre les deux parties. Ainsi, le Syndicat des Eaux signera directement le devis avec l'entreprise chargée des travaux et s'acquittera des factures correspondantes.

Dans le doute et en attendant la confirmation de la possibilité ou non de valider la convention, les élus décident, à l'unanimité, de donner leur accord pour cette délégation de maîtrise d'ouvrage en cas de nécessité.

Point N° 2 : Convention entre la Commune et les propriétaires du Bourg relative à la réalisation des travaux de branchement du réseau d'assainissement collective (partie privative).

Une réunion publique d'information est prévue le mardi 20 octobre 2020 à 18h00 en présence du Bureau d'Etudes ACDEAU et de la SARL Lacombe frères. Cette réunion sera l'occasion de présenter le déroulement des travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif du Bourg. Chaque propriétaire présent se verra remettre la convention à signer avec la Commune relative à la réalisation des travaux de branchement au réseau d'assainissement collectif (partie privative située entre l'habitation et la boîte de branchement).

Cette convention précisera pour chaque propriétaire le coût des branchements d'assainissement qui lui sera facturé par la Commune qui fait l'avance du paiement des travaux à l'entreprise Lacombe. Par ailleurs, il est indiqué qu'aux frais de raccordement une somme supplémentaire correspondant à la taxe branchement pourrait être demandée à chaque propriétaire.

Les propriétaires qui n'assisteront pas à la réunion recevront les documents par envoi postal.

Vote à l'unanimité.

Point N° 3 : Confirmation auprès du Conseil Départemental de la programmation des travaux relatifs à la création d'une station d'épuration (année 2021).

Vote à l'unanimité pour prendre la délibération de confirmation auprès du Conseil Départemental de la programmation des travaux relatifs à la création d'une station d'épuration afin de solliciter l'engagement définitif de la subvention de 10 000 €uros obtenue au titre du Fonds Cantal Solidaire (2019-2021) (année 2021).

Point N° 4 : Validation de la répartition des subventions accordées aux associations.

Reconduction de la subvention :

- de 100 €uros pour les enfants jusqu'en primaire scolarisés dans les écoles environnantes ;
- de 250 €uros pour l'Association des Anciens Combattants ;
- de 100 €uros pour l'ADPC 15 ;
- de 320 €uros pour l'Association les Amis de l'Eglise de Méallet.

Vote à l'unanimité.

Vote d'une subvention de 300 €uros à la Société de chasse par 8 voix pour et 3 voix contre.

Les principales associations Méalletaises : Club Saint-Georges, Chemin d'Antan, Comité des Fêtes, privées d'animations à cause du COVID 19, voient leurs subventions suspendues cette année. Elles pourront être reconduites en 2021. Vote à l'unanimité.

Point N°5 : Sécurité de la Mairie.

Le bâtiment actuellement classé en catégorie 4 pourrait éventuellement, pour répondre à des contraintes moins strictes, passer en catégorie 5.

En ce qui concerne le gîte, plusieurs travaux sont encore à prévoir pour répondre aux normes incendie, notamment refaire tous les plafonds (coupe-feu 1h) et les murs de séparation (coupe-feu 2h). La réflexion est engagée pour savoir si les travaux seront réalisés, dans quelles conditions (appel ou pas à un architecte), avec quels financements. Les élus décident de demander des devis.

Questions diverses :

- La loi précise que l'élagage des arbres aux abords des routes communales est à la charge des propriétaires riverains.
- La procédure de reprise des tombes est à finaliser.
- Les élus décident de replanter les charmilles qui manquent dans l'extension n°2 du cimetière communal.
- Les membres du Conseil Municipal décident de faire appel à l'entreprise Pesteil pour passer l'épareuse sur le chemin du Joanny à noter l'épareuse de la commune est actuellement en panne.
- A la demande formulée par Madame Eliane Valmier d'entretenir les rives du ruisseau du Prat Del Bos, les élus décident, à l'unanimité, de ne pas accéder à sa demande.

L'ensemble des points ayant été évoqués la séance est levée à 23h.